



**Non...**

**Le ministre ne fait pas récupérer un jour déjà travaillé.**

**Un bruit circule, qui affirme que l'on nous ferait récupérer le jour de prérentrée une seconde fois.**

**Ô drame, Ô désespoir !**

**Ô destrèce ennemi !**

...

**Il faudra rattraper un jour. Oui...**

**Pourquoi ?**

Le calendrier scolaire est voté, usuellement, de façon triennale.

Que l'actuel fût voté en 2010, pour les rentrées 2010 à 2012. Avec des vacances d'automne, de 1 semaine et demi.

Oui, mais voilà, le ministre actuel a écouté les chrono-biologistes : il faudrait mieux 15j de coupure pour les enfants.

Alors, il a fait des modifications à un calendrier déjà voté.

En 2012-2013 : 2 jours et demi concernés ( le jeudi et le vendredi, voire samedi) à rattraper. Ce fût décidé.

En 2013-2014 : année de transition, où un nouveau calendrier triennal devait être voté. Ce ne fût pas le cas.

Modification du ministère pour une année de transition : Toujours 2 semaines de congé en automne, donc déficit d'un jour sur la calendrier scolaire type.

1 jour à rattraper, équivalent du jeudi (idée initiale, si on se base sur le fonctionnement précédent, le vendredi étant férié). Ce fût décidé, il y a presque un an ( novembre 2012, pour l'année 2013-2014).

C'est ce jour que nous devrions rattraper soit un mercredi 13 novembre, soit un mercredi après-midi 13 novembre et un mercredi après-midi 11 juin...

**Alors, pour la journée de prérentrée supplémentaire...**

**Cela est-il nouveau ?**

Non.

Depuis 2000, il a été instauré deux jours ( et même cette année là, deux jours et demi ) de prérentrée .

Confère B.O.N° 3 du 20 JANV.2000

Et déjà le fractionnement était possible :

[...Dans le respect de cette durée globale, la pré-rentrée peut être éventuellement fractionnée, notamment dans les écoles qui ont une organisation scolaire sur quatre jours. Ainsi, il est possible de reporter une partie de ce temps peu après la rentrée des élèves de façon à poursuivre la concertation et à faire le point après la reprise effective des enseignements, ou en fin d'année scolaire, comme certains établissements en ont exprimé le souhait, de façon à faire le bilan sur l'année écoulée et à préparer le déroulement de la pré-rentrée suivante ; dans ces deux hypothèses, la fraction reportée se situe en dehors de l'emploi du temps normal des élèves. ...]

Il est bien demandé de rattraper « la seconde demi-journée », en deux réunions ou horaire équivalent

[ ... Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagees, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée. ]

( extrait de <http://www.education.gouv.fr/cid66320/calendrier-de-l-annee-scolaire-2013-2014.html>)

**Pour la préparation de rentrée 2013**, au début de l'année civile 2013, cela paraissait clair, dans la continuité de l'année modifiée en cours. Le rectorat avait communiqué par circulaire en ce sens (rattrapage un jour, équivalent -jeudi ) vers les établissements en mars.

**Oui, mais depuis**, le ministère a communiqué autrement, par une circulaire en août 2013, vers les rectorats, indiquant que l'on travaillerait bien ainsi, mais que le jour rattrapé serait l'équivalent d'un lundi, avec référence à lundi 02 septembre... Cela sera étudié en comité technique académique de jeudi 17 octobre, à Lille.

**L'explication n'est pas fournie.**

**La réalité:**

Le code de l'Education ( article Article L521-1 ) dit que: « **L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins** ».

La semaine et demi de vacances de novembre, antérieure, faisait décaler la date de rentrée et de fin de classe, pour

avoir un équivalent à 36 semaines. (sans compter les jours fériés, qui ne sont pas comptabilisés. Pour le secondaire, on calcule la semaine sur la base de deux fois deux jours et demi de classe (ou du lundi au samedi), ce qui équivaut, compte tenu des jours fériés, à environ 175 à 180 jours de classe par an. Pour le primaire, le calcul se fait sur la base d'une semaine de 4 jours, soit environ 144 jours de classe par an. ).

Décaler de 2 jours et demi, c'est donc se recalculer à avoir **des semaines pleines, et donc en avoir 36 sur l'année.**

Dans la logique, cela revient bien à ne plus prendre la période transitoire de 2012/2013 en référence, qui apportait un déséquilibre d'enseignement sur le jeudi (et le vendredi en 2012). La prise en compte d'un lundi est plus en lien avec le rééquilibrage en volume d'apprentissage, plutôt qu'un jeudi redondant, infondé.

Cette année, il « manquerait »aux élèves, un lundi d'enseignement. De fait, demander à ce que l'emploi du temps d'un lundi soit rattrapé plutôt qu'un jeudi, semble dans la logique des rythmes et de l'équilibre. Pour le reste, la communication en référence au lundi 02 septembre, est pour le moins maladroite.

**Pour le SE-UNSA**, cela tient de la maladresse, et dommage pour ceux qui tentent d'allumer un pétard mouillé.

### **Pour la suite?**

Le nombre de semaines de cours étant de 36, au moins, il est fort à parier que les prochaines pré-rentrées soient amenées au dernier vendredi d'août, pour rentrer avec les élèves en septembre.

Ou, rentrer au 1 septembre, comme d'usage, mais avec un décalage en juillet...

**Pour le SE-UNSA**, si se plier à la réglementation est une obligation, il est certain aussi, que de faire rattraper des jours, sur des mercredi ou plusieurs mercredi après-midi, en plus de leur semaine normale, n'est pas très judicieux. Ni en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS, ni en ce qui concerne les problèmes de transport scolaire, mais surtout quand on pense aux rythmes chrono-biologiques des enfants à préserver, comme c'est d'actualité en ce moment au ministère.